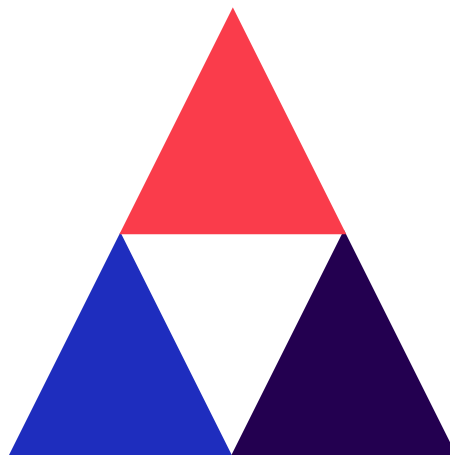




► **Compte rendu des travaux**

Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière
(Genève, 28 novembre-2 décembre 2022)



▶ **Table des matières**

	Page
I. Introduction	5
II. Discussion générale.....	7
III. Examen du projet de points pour discussion	10
1. Quelles sont les difficultés et les possibilités actuelles et futures que représentent le changement climatique, les avancées technologiques, la mondialisation, l'évolution démographique et d'autres facteurs de changement pour l'industrie pétrolière et gazière en matière de travail décent?	10
2. Quelles sont les politiques et les mesures qui ont fait leurs preuves? Quelles sont celles qui n'ont pas bien fonctionné? Et comment garantir une transition juste vers un avenir du travail qui contribue au développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale?	14
3. En tenant compte des <i>Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous</i> (2015), quelles mesures devrait-on recommander à l'Organisation internationale du Travail et à ses Membres (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) de prendre en ce qui concerne l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière?	18
IV. Examen et adoption du projet de conclusions.....	22
L'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière.....	22
Défis et perspectives actuels et futurs en matière de travail décent dans l'industrie pétrolière et gazière.....	22
Annexe	29
V. Clôture de la réunion.....	30
Annexe	
Travail décent et transition juste	31

▶ I. Introduction

1. La [Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière](#) s'est tenue sous forme hybride du 28 novembre au 2 décembre 2022. À sa 341^e session (mars 2021), le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) avait décidé de convoquer cette réunion, puis il a été décidé à sa 343^e session (novembre 2021) que la réunion aurait pour objet d'examiner les défis et les perspectives liés à l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière, le but étant d'adopter des conclusions, y compris des recommandations concernant l'action à mener.
2. La présidente de la réunion était M^{me} Vicki Erenstein Ya Toivo (Namibie). Le vice-président gouvernemental était M. Luiz Carlos Lumbreras Rocha (Brésil), le vice-président employeur M. Irinel Eduard Floria, et le vice-président travailleur M. Michael Smith.
3. La réunion hybride a rassemblé 83 participants, dont 50 représentants et conseillers gouvernementaux (issus de 28 États Membres) assistés de 13 observateurs gouvernementaux (issus de 10 États Membres), ainsi que 9 représentants employeurs et 14 représentants travailleurs, auxquels il convient d'ajouter des observateurs, les membres des secrétariats des groupes des employeurs et des travailleurs, ainsi que 4 observateurs d'organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales invitées.
4. Une séance d'information a été organisée dans l'après-midi du 28 novembre 2022 sur le thème «Travail décent et transition juste» (voir l'annexe).
5. La présidente ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. Elle explique que la réunion est l'occasion de réfléchir à l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière, dans un monde où de plus en plus de pays opèrent une transition vers zéro émission nette de gaz à effet de serre, et d'envisager cette transition dans la perspective des défis à relever et des opportunités à saisir en matière de travail décent. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le secteur de l'énergie est à l'origine des trois quarts environ des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dont 15 pour cent sont dus à l'extraction, au traitement et au transport de pétrole et de gaz. Compte tenu de ces graves effets sur le climat, de plus en plus d'États Membres de l'OIT misent sur la transition énergétique – c'est-à-dire le passage d'un secteur énergétique fondé sur les énergies fossiles à un secteur énergétique sans émission de carbone. L'intérêt croissant porté aux sources d'énergies renouvelables a des effets tangibles sur l'emploi dans l'industrie pétrolière et gazière: une forte baisse de la demande de travailleurs dans ce secteur entraînera d'ici 2030 la perte de 1,6 millions d'emplois dans le raffinage du pétrole, et de 1,4 millions d'emplois dans l'extraction de pétrole brut et les services associés à l'extraction. La transition exigera des efforts concertés pour que personne ne soit laissé de côté.
6. Des politiques et des mesures devront être mises en œuvre pour permettre aux travailleurs du secteur privés d'emploi de trouver de nouveaux débouchés dans les énergies renouvelables et dans d'autres secteurs «verts» de l'économie à plus forte intensité de main-d'œuvre. Les [Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous](#) soulignent trois des enjeux décisifs du 21^e siècle – le travail décent, l'éradication de la pauvreté et la durabilité environnementale – qui offrent un cadre à prendre en considération lorsqu'il s'agit d'examiner l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière. À cet égard, les pays en développement qui ne contribuent que marginalement aux émissions de gaz à effet de serre et entendent développer leurs ressources naturelles en vue de favoriser le développement industriel, l'éradication de la pauvreté et la création d'emplois n'auront pas la même façon de voir les choses que les nations développées qui bénéficient déjà des avantages de l'exploitation des

énergies fossiles. La réunion permettra d'envisager la question du point de vue de l'OIT et de trouver des domaines stratégiques de coopération par le biais du dialogue social et du partage de connaissances, d'idées et d'expériences.

7. La secrétaire générale de la réunion salue l'ensemble des participants à la réunion technique, qui devrait adopter des conclusions et des recommandations pour orienter l'OIT, ses mandants et l'industrie pétrolière et gazière dans les années à venir. Le pétrole et le gaz jouent un rôle déterminant dans l'économie mondiale puisqu'ils représentent près de 3 pour cent du produit intérieur brut (PIB) mondial. Le nombre de personnes employées dans le secteur serait de 11,9 millions, ce qui a des effets multiplicateurs importants sur les économies locales et nationales. Mais le secteur fait l'objet d'une attention accrue en raison des inquiétudes liées au changement climatique, et des mesures sont actuellement prises pour qu'il aligne ses stratégies opérationnelles sur les stratégies nationales et respecte ainsi les engagements pris dans l'Accord de Paris. On estime que 43 pour cent des travailleurs auraient besoin d'acquérir de nouvelles compétences, ce qui impose de prendre des mesures préventives pour faciliter les transitions pour ces travailleurs et veiller à ce que nul ne soit laissé de côté. Si les salaires, les conditions de travail et les avantages sociaux dans l'industrie du pétrole et du gaz sont en général supérieurs à ceux des autres secteurs, il conviendra néanmoins d'examiner les problématiques liées aux conditions de travail décentes, au développement des compétences, à l'égalité de genre et à la diversité, pour que le secteur puisse continuer à apporter sa contribution à une croissance durable. La réunion offre la possibilité d'examiner, dans le cadre d'une discussion fondée sur le dialogue social, l'industrie pétrolière et gazière dans l'optique de l'Agenda du travail décent de l'OIT, avec pour base les normes internationales du travail et les déclarations et outils de l'OIT.
8. La secrétaire exécutive de la réunion donne un [aperçu](#) du contenu du rapport *L'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière: Perspectives et défis associés à une transition juste vers un avenir du travail qui contribue au développement durable* préparé par le Bureau pour servir de base aux discussions de la réunion. Le rapport commence par offrir un aperçu de l'industrie du pétrole et du gaz, qui constituent la part essentielle du bouquet énergétique mondial et sont les ingrédients de base de milliers de produits manufacturés. Si ce secteur à forte intensité de capital n'est pas celui qui génère le plus d'emplois directs, il emploierait tout de même environ 12 millions de personnes dans le monde, sans compter les emplois externalisés et ceux liés à l'ensemble de la chaîne de valeur. Le rapport décrit ensuite comment les avancées technologiques, la mondialisation et l'évolution démographique ont transformé le secteur au fil du temps, et examine les effets sur le secteur des préoccupations croissantes concernant le changement climatique et l'impact significatif de son empreinte carbone. Il s'intéresse aussi au rôle que joue le secteur dans le développement de technologies axées sur la réduction des émissions et à leurs effets sur l'emploi, de même qu'à la croissance de la population mondiale et à l'augmentation de la demande d'énergie qui en découle. Le nationalisme des ressources et la géopolitique ont également une incidence sur le secteur, et la pandémie de COVID-19 a perturbé la production et la distribution. Enfin, le rapport examine les perspectives et les défis en matière de travail décent auquel le secteur doit faire face, et notamment la façon de gérer la transition énergétique et des pertes d'emplois potentiellement importantes, tout en restant fidèle à l'Agenda du travail décent et sans laisser personne de côté.

▶ II. Discussion générale

9. Le vice-président employeur déclare que la réunion est de la plus haute importance, en particulier au lendemain de la crise du COVID-19 et compte tenu des répercussions éventuelles sur l'emploi de taux d'inflation élevés et d'une forte augmentation des prix des produits de base et de l'énergie, d'un resserrement de la politique monétaire, d'une marge de manœuvre budgétaire limitée, d'une croissance économique lente, et de mesures mal conçues en matière de changement climatique. Le groupe des employeurs remercie le Bureau d'avoir préparé un rapport aussi complet destiné à servir de base à la discussion. L'industrie pétrolière et gazière, qui a été un moteur de la croissance économique tout au long du XX^e siècle, est en train d'opérer un changement décisif motivé par la décarbonation et la nécessité de considérer le secteur sous un autre jour. Le groupe des employeurs se félicite de ce que le rapport établi par le Bureau reconnaisse l'importance du secteur eu égard à la création d'emplois, relève les bonnes conditions de travail qui prévalent dans le secteur, et indique que les salaires, les conditions de travail et les avantages sociaux dans l'industrie du pétrole et du gaz sont en général supérieurs à ceux des autres secteurs.
10. Bien que les entreprises multinationales dominent l'industrie pétrolière et gazière et comptent parmi les plus grandes compagnies du monde, les petites et moyennes entreprises (PME) revêtent elles aussi une importance stratégique dans ce secteur comme dans l'ensemble du secteur énergétique, et elles doivent être en mesure de contribuer au développement économique et à la transition juste. Compte tenu de la diversité des réalités nationales et régionales, les difficultés rencontrées et les réponses apportées diffèrent d'un pays à l'autre. Pour les pays producteurs, la transition est complexe. L'approche de la transition juste doit donc être prudente, réaliste et progressive. Il importe de s'appuyer sur l'innovation, les technologies propres et les stratégies de développement des compétences pour tirer parti des effets multiplicateurs du secteur sur les économies locales et nationales grâce aux perspectives offertes aux PME. Il est nécessaire de créer un environnement favorable pour que les entreprises durables du secteur puissent prospérer pendant la période de transition. Les gouvernements devraient apporter leur soutien aux PME pour favoriser une croissance économique soutenue et atténuer les répercussions négatives de la transition, et ils doivent garantir une concurrence loyale entre les entreprises privées et les entreprises d'État.
11. Si la transition juste doit être envisagée à long terme, il convient de prendre en considération les besoins et les réalités du secteur à court et moyen terme. Des politiques cohérentes et coordonnées sont nécessaires pour réfléchir aux capacités et aux priorités de chaque pays, et permettre ainsi aux entreprises et aux travailleurs de continuer à jouer un rôle utile dans le développement économique. Il faudrait évaluer l'efficacité des réponses apportées jusqu'ici, en tirer des enseignements et définir les priorités. La réunion doit aboutir à un ensemble de conclusions spécifiques, fondées sur des données factuelles, afin de tirer parti des progrès accomplis à ce jour.
12. Le vice-président travailleur explique que la pandémie de COVID-19 et l'instabilité de la situation géopolitique mondiale, ajoutées à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'attaquer au changement climatique, ont des répercussions importantes sur l'industrie du pétrole et du gaz. La réunion arrive à point nommé, la transition énergétique dans le contexte de crise mondiale étant primordiale. Partout dans le monde, les travailleurs du secteur ressentent les conséquences du changement climatique, et bon nombre d'entre eux constatent déjà que la transition énergétique n'est pas juste. Les effets du changement climatique seront encore plus prononcés si l'on tarde à agir, mais il faut garder à l'esprit que la transition ne doit laisser personne de côté.

13. De nombreux travailleurs de l'industrie pétrolière et gazière ont perdu leur emploi au cours de la pandémie de COVID-19. Avec La flambée des prix de l'énergie, les ménages pauvres et la classe ouvrière sont pris à la gorge, et les emplois menacés dans les industries à forte intensité d'énergie. Si certains pays connaissent aujourd'hui un retour à court terme aux énergies fossiles, il conviendra à long terme de se tourner vers des énergies à faibles émissions de carbone. Les travailleurs sont particulièrement préoccupés par le financement de la transition juste, la protection sociale et les emplois décents. Pour que la transition soit durable pour tous, elle doit tenir compte de paramètres tels que le dialogue social, la protection sociale, la négociation collective et l'inclusivité. Les travailleurs et leurs communautés ne sauraient perdre les avantages de décennies de négociation collective, ni être les bénéficiaires passifs des politiques adoptées. Les travailleurs sont le vecteur par lequel la transition sera mise en œuvre. C'est pourquoi la réunion doit tenir compte de leurs craintes et réfléchir à de nouvelles voies d'accès à des emplois de qualité.
14. Or, la transition a déjà débuté, et les travailleurs sont confrontés à des fermetures d'usines, à des pertes d'emplois, à un recours accru à l'externalisation et à une précarisation croissante du travail. Si ces tendances prévalent partout dans le monde, elles ne sont pas vécues de la même façon dans les pays du Nord et dans les pays du Sud, et ces différences doivent être appréhendées avec sensibilité et compréhension. Si, dans certaines régions du monde, les travailleurs redoutent une vague de désindustrialisation, dans d'autres, le travail n'est garanti que tant qu'il demeure l'option la moins coûteuse. Si l'on constate une évolution du contexte à court terme pour les pays producteurs de pétrole dans le cadre de la crise énergétique actuelle, tôt ou tard, il faudra renoncer aux énergies fossiles, ce qui aura des conséquences sur de nombreux emplois. Des investissements sont nécessaires pour pouvoir offrir des emplois de qualité aux travailleurs du secteur de l'énergie pendant la période de transition. La numérisation constitue elle aussi une menace pour l'emploi. C'est pourquoi il convient d'améliorer et d'adapter les compétences des travailleurs. La diversité de la main-d'œuvre doit également être prise en considération, et une attention particulière doit être accordée à l'égalité entre hommes et femmes. Pour apporter des solutions aux graves problèmes que pose la transformation du secteur de l'énergie, il faut notamment accroître la part des femmes occupant des emplois sûrs, décents et épanouissants, et renforcer les politiques communes en faveur de l'égalité des sexes. Les débats de la réunion devraient être guidés notamment par les normes internationales du travail pertinentes, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), telle qu'amendée en 2022, la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019) (Déclaration du centenaire), les *Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* (2015) (Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste), et la Déclaration de principes tripartites de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (2017).
15. Le vice-président gouvernemental explique que, pour de nombreux pays, l'industrie pétrolière et gazière est un moteur essentiel de la croissance économique et une source importante de revenus à l'exportation. À travers leurs contributions déterminées au niveau national, les gouvernements reconnaissent l'importance de réduire l'utilisation des combustibles fossiles pour se conformer à l'Accord de Paris et limiter le réchauffement planétaire. Il est primordial de gérer la transition vers des sources d'énergies renouvelables en veillant à ce qu'elle soit juste et centrée sur l'humain. Il convient aussi de garder à l'esprit les autres grandes tendances et évolutions nouvelles, telles que les avancées technologiques rapides et l'évolution démographique. Il faut en outre se demander comment investir dans le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie pour promouvoir un travail durable et inclusif dans le secteur de l'énergie. Enfin, il convient de créer un environnement favorable pour les entreprises du secteur, quelle que soit leur taille, afin de renforcer leur productivité et leur durabilité, tout en créant des emplois

décents. La réunion offre aux mandants de l'OIT du monde entier une excellente occasion d'apprendre les uns des autres comment ils traitent les problèmes d'emploi et de main-d'œuvre dans le secteur et l'approche qu'ils adoptent pour tirer parti de son potentiel afin de faire progresser le développement durable, la croissance inclusive et le travail décent.

16. Le représentant du gouvernement du Liban explique que, malgré un contexte difficile, son pays a réussi à obtenir des droits de forage pétrolier et gazier. En tant que nouveau pays producteur, il n'a guère de savoir-faire et d'expérience à partager, mais se dit prêt à écouter et à appliquer les expériences des autres ainsi que les enseignements qui peuvent en être tirés pour aller de l'avant aussi efficacement que possible. Les investissements exigent une stabilité socio-économique, et le lancement des activités dans le secteur requiert des compétences techniques particulières. Les travailleurs libanais ont su faire preuve de résilience à travers leur longue histoire de crises et de conflits. Pour s'en sortir, le Liban devra faire appel à la coopération et à l'investissement, de même qu'à la formation, au renforcement des capacités et à la fourniture d'équipements. Le gouvernement libanais tient à promouvoir la coopération en ce sens.
17. Le représentant du gouvernement de la République démocratique du Congo se dit préoccupé, comme de nombreux autres États africains, par les difficultés financières et le problème du chômage. Ces pays ont des ressources en combustibles fossiles, qui sont l'une des composantes majeures de leurs économies. Mais ils n'ont pas les moyens d'opérer une transition vers la production d'énergies renouvelables. Il convient d'examiner comment indemniser les économies africaines qui renoncent à la production de combustibles fossiles. Actuellement, opérer une transition reviendrait à laisser des travailleurs mourir de faim et dans la pauvreté. La coopération et le soutien sont nécessaires pour trouver une solution.
18. La représentante du gouvernement de la Namibie explique que les combustibles fossiles et la transition énergétique font débat partout dans le monde, et qu'ils déterminent l'ordre du jour mondial et la géopolitique. Développer la prospection de pétrole et de gaz en Namibie fut une entreprise de longue haleine qui a démarré en 1974 avec le premier forage d'exploration. Le gouvernement namibien est fier des résultats des investissements effectués dans le secteur et des derniers gisements d'exploitation en mer découverts plus tôt dans l'année. Traduire dans les faits les bénéfices de ces nouvelles découvertes sera un processus long: le cycle de vie moyen depuis la prospection jusqu'à l'extraction et la réalisation peut durer vingt ans. Outre ses découvertes d'énergies fossiles, la Namibie dispose toutefois d'une politique de diversification énergétique, avec des investissements dans l'hydrogène vert. Le gouvernement estime que ces deux secteurs peuvent coexister.
19. Le représentant du gouvernement du Niger explique que la production de pétrole dans son pays a débuté en 2011 pour la consommation locale, et qu'elle s'est considérablement développée avec la création d'un pipeline vers le Bénin et le développement d'une solide industrie d'exportation. L'aventure pétrolière du Niger est donc toute récente. Sur un continent où 600 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'énergie et où 900 millions n'ont toujours pas accès au gaz pour cuisiner, l'abandon des combustibles fossiles aurait de graves répercussions sur les économies africaines et le bien-être des populations. Le Niger paierait le prix d'une pollution provoquée par d'autres pays. Le développement agricole est freiné par de graves sécheresses dues au changement climatique. Le gouvernement n'est pas prêt à renoncer à des activités de production de pétrole qui favorisent le développement économique du pays.
20. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) déclare que le rapport établi par le Bureau et la tenue de cette réunion technique tombent à point nommé et sont importants. La mise en œuvre d'une transition nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris est trop lente. Dans le récent *Rapport 2022 sur l'écart entre les besoins et les*

perspectives en matière de réduction des émissions publié par le PNUE, il est constaté que l'écart entre les engagements pris et les progrès accomplis pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris est important et loin de se réduire. L'industrie pétrolière et gazière a de toute évidence un rôle important à jouer à cet égard, aussi bien à court terme qu'à long terme. De nombreuses entreprises du secteur s'emploient actuellement à modifier leurs stratégies et se convertissent en sociétés énergétiques; une collaboration constructive avec ces acteurs est essentielle pour répondre aux besoins pendant la période de transition. L'industrie pétrolière et gazière dispose donc d'une occasion unique de contribuer à la solution au problème du changement climatique. Pour répondre aux objectifs visant à réduire de 45 pour cent les émissions mondiales d'ici 2030, les émissions de l'industrie pétrolière et gazière devront être réduites de 75 pour cent. Pour ce faire, tous les travailleurs du secteur doivent se mobiliser. L'industrie pétrolière et gazière emploie des ingénieurs qui comptent parmi les meilleurs au monde; ils doivent faire partie intégrante de la solution au changement climatique et assumer d'autres responsabilités environnementales, telles que la réduction progressive, de manière sûre et responsable, de l'exploitation pétrolière et gazière, afin de garantir que les communautés locales n'en pâtiront pas.

► III. Examen du projet de points pour discussion

1. **Quelles sont les difficultés et les possibilités actuelles et futures que représentent le changement climatique, les avancées technologiques, la mondialisation, l'évolution démographique et d'autres facteurs de changement pour l'industrie pétrolière et gazière en matière de travail décent?**

21. Le vice-président travailleur explique que les travailleurs aspirent à gérer les profondes mutations que connaît le secteur de l'énergie par le biais du dialogue, de manière durable et socialement responsable, en garantissant les droits fondamentaux au travail, en particulier la liberté syndicale et le droit de négociation collective. Malgré les obligations des États Membres de l'OIT à cet égard, des déficits de travail décent subsistent. Le mouvement syndical mondial encourage le concept de transition juste en tant qu'outil permettant de faciliter la transition vers une société plus durable et de donner de l'espoir quant à la capacité d'une économie verte de maintenir des emplois et des moyens de subsistance décents pour tous. Dans cet esprit, la présente réunion devrait se concentrer sur plusieurs aspects: les droits des travailleurs et le dialogue social en tant que moyens d'anticiper et de gérer le changement; l'externalisation et les conditions de travail; la transition énergétique; les emplois et les compétences; et les chaînes d'approvisionnement.
22. Selon l'AIE, le secteur de l'énergie emploie quelque 65 millions de personnes dans le monde. Pourtant, en raison de la volatilité de l'emploi dans le secteur, qui connaît fréquemment des cycles d'expansion et de ralentissement, et de l'externalisation de tâches routinières ou ponctuelles – qu'il s'agisse de services très techniques ou de services généraux –, il est difficile d'obtenir des données modélisées détaillées et cohérentes sur l'emploi dans le secteur de l'extraction et de la production de pétrole et de gaz. L'absence de données fiables, ventilées par sexe, est également préoccupante. Il convient de tirer parti des possibilités offertes par l'innovation technologique, la numérisation et l'investissement dans les énergies nouvelles pour attirer davantage de femmes dans le secteur.

- 23.** Pour assurer une transition juste, il est essentiel de maintenir des emplois de qualité dans le secteur énergétique tout en décarbonant ses activités. On prévoit d'ici 2030 une réduction significative de la demande de travailleurs dans l'industrie pétrolière et gazière. Dans certaines régions, de nouveaux emplois seront créés dans l'ensemble du secteur des énergies durables, mais, dans d'autres, il faudra s'attendre à des pertes nettes d'emplois importantes. Les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs devront donc déployer des efforts concertés pour garantir que personne ne sera laissé de côté. Les travailleurs doivent faire entendre leur voix, quelle que soit leur place dans la chaîne d'approvisionnement. Un mécanisme inclusif destiné à les protéger est donc nécessaire. Les gouvernements et les employeurs ont des responsabilités à assumer à cet égard; et le dialogue tripartite est particulièrement important. La main-d'œuvre devra être formée et préparée en temps voulu pour pouvoir occuper les nouveaux emplois qui seront créés durant la phase de transition. Les gouvernements doivent élaborer des plans énergétiques ambitieux qui prévoient notamment la mise en place de programmes d'acquisition, de perfectionnement et d'actualisation des compétences.
- 24.** Le vice-président employeur explique que l'enjeu de la transition énergétique consiste à transformer progressivement et durablement les systèmes énergétiques, en tenant compte des aspects non seulement environnementaux, mais aussi économiques et sociaux. Le recours aux nouvelles technologies, à l'électrification et à la numérisation aura également des répercussions. La transition doit être conçue de manière à faire face aux réalités de chaque pays, afin d'éviter de menacer la viabilité économique et la compétitivité des entreprises et de réduire autant que possible les perturbations du marché du travail.
- 25.** Les conflits géopolitiques ont mis en évidence la nécessité urgente de promouvoir la sécurité énergétique en tant que facteur majeur du développement économique. Dans les années à venir, l'industrie pétrolière et gazière devra concentrer ses efforts sur la transition énergétique, tout en maintenant des rendements compétitifs et en continuant de se développer en misant sur la durabilité, la connaissance, la technologie et l'innovation. Le secteur progresse avec des plans et des projets d'entreprises neutres en carbone et socialement et écologiquement responsables. Si la réglementation et la pression sociale accrues entraînent un accroissement des investissements dans les sources d'énergies sans carbone et une réduction de la demande nette de produits dérivés de combustibles fossiles, elles encouragent aussi l'innovation et le développement technologique. Les sources d'énergies renouvelables et à faibles émissions de carbone deviennent ainsi économiquement réalisables et, par conséquent, plus attractives.
- 26.** L'emploi dans les industries de combustibles fossiles devrait diminuer, mais la transition sera longue et devrait aller de pair avec le maintien de la durabilité, de la compétitivité et de la productivité du secteur pétrolier et gazier. Des efforts sont ainsi déployés pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre et aider le secteur à se préparer à l'avenir en surmontant les défis actuels posés par une main-d'œuvre vieillissante, les nouvelles technologies qui le transforment, et le manque d'enthousiasme des diplômés à s'y engager. On constate une accélération du rythme d'adoption des nouvelles technologies dans le secteur, qui s'intéresse aux moyens de recourir de manière efficace et compétitive à la numérisation et à l'automatisation, de résoudre les problèmes d'ingénierie complexes que pose l'exploitation souterraine, et d'utiliser les technologies pour améliorer la productivité des champs et des puits. La robotique avancée et les pratiques de gestion des données, associées à l'amélioration des infrastructures, ont contribué à faire évoluer les capacités de gestion des données et à réduire les cyberrisques.
- 27.** Des problèmes de sécurité et de santé persistent. Les risques devraient être gérés en s'appuyant sur les meilleures pratiques du secteur, de manière à prévenir les accidents industriels et les maladies professionnelles. De plus, il convient de promouvoir la culture consistant à prendre soin de soi et des autres. L'industrie pétrolière et gazière peut contribuer au bien-être grâce à des

investissements socio-environnementaux permettant de traduire les risques en possibilités de développement. Il convient d'encourager l'utilisation efficace des ressources naturelles et la protection de la biodiversité. Une stratégie d'égalité entre hommes et femmes est nécessaire pour promouvoir une culture inclusive. L'équité et la diversité ajouteront de la valeur au secteur, le rendant plus durable, plus innovant et plus productif. Il s'agit aussi d'encourager les investissements du secteur privé et de créer un environnement propice aux entreprises. Des relations pourraient être établies, ou renforcées, avec les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs locaux et régionaux grâce à la promotion de stratégies d'approvisionnement en biens et services dans les zones d'influence directe où opère le secteur, ce qui permettrait aux entreprises locales de répondre à la demande de manière éthique, compétitive, équitable et durable. Pour éviter toute crise des relations professionnelles, il convient de trouver un équilibre entre les défis à relever et les opportunités à saisir.

- 28.** Le vice-président gouvernemental explique que, pour surmonter ces défis, il faut remédier au déficit de compétences, non seulement en formant la main-d'œuvre au niveau universitaire, mais aussi en offrant aux travailleurs en emploi des possibilités de perfectionnement et de reconversion. La reconversion des travailleurs de l'industrie pétrochimique en aval est particulièrement importante pour que la transition juste leur permette de s'adapter aux nouvelles réalités dans une économie verte. L'introduction de nouvelles technologies nécessite une coopération au sein des pays ainsi qu'entre les pays. Il convient d'accorder une attention particulière aux investissements dans les technologies les plus appropriées pour gérer la transition, en particulier dans les pays qui commencent à développer leur industrie des énergies fossiles. Ces pays devraient avoir la possibilité de développer leurs propres ressources. Toutefois, la dépendance économique à l'égard d'une seule ressource naturelle peut poser problème. La volatilité géopolitique et la dépendance énergétique ont des répercussions macroéconomiques sur le marché du travail. L'investissement dans les énergies renouvelables est donc indispensable à la diversification économique. Les investissements étrangers directs devraient porter sur le développement de compétences transférables qui puissent être utilisées dans le secteur des énergies renouvelables.
- 29.** Des problèmes persistent aussi en ce qui concerne l'application des normes du travail, l'inspection du travail et la protection des travailleurs de la production offshore et des travailleurs expatriés, en particulier dans les pays où ces institutions sont faibles. En ce qui concerne les normes du travail et les droits au travail, les femmes continuent d'être fortement sous-représentées à tous les niveaux du secteur, d'où la nécessité de ratifier et de mettre en œuvre la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019. La gestion des activités informelles tout au long de la chaîne de valeur doit faire l'objet d'une plus grande attention. Il est également nécessaire de promouvoir les normes du travail d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur et tout au long du cycle de vie de l'industrie, depuis la construction jusqu'au démantèlement des plateformes de forage. Lors de ces opérations, il convient d'accorder une attention particulière aux conditions de travail.
- 30.** En ce qui concerne les opportunités à saisir, il conviendrait d'échanger des exemples de bonnes pratiques en matière d'inspection du travail et de sécurité et de santé au travail, en particulier avec les pays où la production en est à ses débuts. Des programmes pourraient être élaborés pour assurer la reconversion des travailleurs du pétrole et du gaz ainsi que des industries en aval, et la coopération entre ces secteurs devrait être renforcée. Il convient de promouvoir la formation des femmes et leur inclusion dans l'industrie pétrolière et gazière. Le secteur devrait continuer à se comporter en employeur fiable et responsable, notamment en ce qui concerne le harcèlement sexuel. Le passage à un bouquet énergétique plus diversifié apporterait de la stabilité au marché du travail.

31. La représentante du gouvernement de l'Angola explique que son pays s'est engagé à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, en dépit de difficultés rencontrées précédemment, le nouveau gouvernement est déterminé à développer les ressources humaines et à renforcer les compétences des travailleurs angolais dans l'industrie pétrolière et gazière. Le nouveau ministre des Ressources minérales, du Pétrole et du Gaz est particulièrement attaché au renforcement de la coopération et à l'investissement dans le capital humain. Des accords ont été conclus avec une université française et une université allemande, qui accueillent des étudiants angolais pour leur permettre d'améliorer leurs compétences. Un plan stratégique des ressources humaines est en cours d'élaboration.
32. Le représentant du gouvernement du Cameroun note l'importance particulière accordée à la transition vers les énergies vertes, mais signale que, d'ici là, les travailleurs de l'industrie pétrolière et gazière doivent être protégés. Le cas des travailleurs migrants est particulièrement préoccupant. Les travailleurs provenant de pays où l'industrie du pétrole et du gaz n'est pas encore très développée partent travailler à l'étranger. S'ils sont employés dans des pays en passe d'opérer la transition vers les énergies vertes, leurs droits doivent être protégés. Il est essentiel d'appliquer les normes internationales du travail pertinentes ainsi que le droit international relatif aux droits de l'homme.
33. Un représentant travailleur du Nigéria met en garde contre le risque de laisser les ouvriers sans protection: ils effectuent des travaux en sous-traitance et, de ce fait, sont souvent considérés comme des travailleurs informels et ne sont pas couverts par la législation nationale du travail. Il convient de toujours faire respecter les principes de l'Agenda du travail décent de l'OIT et de protéger les droits ainsi que les moyens de subsistance de tous les travailleurs.
34. Le vice-président travailleur souhaite savoir comment a été financé l'accord de coopération entre l'Angola et les universités française et allemande.
35. La représentante du gouvernement de l'Angola explique que son pays a adopté une législation qui oblige les entreprises à contribuer financièrement à l'éducation et à la formation des techniciens angolais. Grâce à ces contributions, des Angolais sont formés et obtiennent un emploi à l'étranger dans l'industrie pétrolière et gazière. Le ministère des Ressources minérales, du Pétrole et du Gaz met en évidence les déficits de compétences sur le marché du travail local, qu'il s'efforce de combler en subventionnant des formations à l'étranger destinées à renforcer les capacités des techniciens angolais. Le gouvernement collabore également avec le gouvernement de la Norvège, qui lui fournit des services de conseil et des orientations.
36. Le vice-président employeur note avec satisfaction que tous les participants mettent en évidence les mêmes problèmes en ce qui concerne le travail décent dans le secteur, et notamment l'inadéquation des compétences. Le groupe des employeurs espère donc que des solutions seront trouvées au cours des discussions à venir.

2. Quelles sont les politiques et les mesures qui ont fait leurs preuves? Quelles sont celles qui n'ont pas bien fonctionné? Et comment garantir une transition juste vers un avenir du travail qui contribue au développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale?

- 37.** Le vice-président employeur explique que, pour mobiliser la société en faveur d'une transition juste, il convient d'éduquer et de sensibiliser le public pour qu'il en comprenne mieux les tenants et les aboutissants. Si le changement climatique est une préoccupation mondiale, les politiques d'atténuation de ses effets ne doivent pas avoir des conséquences plus préjudiciables pour la société que le changement climatique lui-même. Compte tenu de la corrélation directe entre le développement d'un pays et ses émissions de dioxyde de carbone, chaque pays doit trouver sa propre voie vers la transition énergétique. La transition opérée par les pays en développement vers les énergies vertes ne doit pas nuire à leur développement. Les mesures d'atténuation du changement climatique dans le secteur du pétrole et du gaz requièrent de l'innovation. On peut s'inspirer des pratiques exemplaires appliquées dans le secteur privé: dans les opérations menées en amont, ces pratiques consistent notamment à modifier les sources d'alimentation, à réduire les émissions fugitives, à alimenter les équipements en électricité et à limiter ponctuellement le torchage, tandis que, dans les opérations effectuées en aval, l'efficacité énergétique est renforcée grâce aux technologies propres, à l'hydrogène vert, au craquage électrique à haute température et à l'utilisation de matières premières plus écologiques.
- 38.** Les entreprises d'État devraient privilégier l'utilisation rationnelle des ressources en s'appuyant sur la diversification énergétique. Certains pays ont mis en place des conseils d'entreprises durables, qui analysent les besoins spécifiques du secteur et sa capacité à contribuer à une transition juste. D'autres initiatives volontaires consistent à créer des fonds pour la transition, auxquels les entreprises peuvent contribuer tout en bénéficiant de déductions fiscales qui les incitent à mettre à disposition des ressources pour satisfaire les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La transition énergétique est un processus progressif de longue haleine, qui doit tenir compte du contexte national ainsi que des aspects humains, environnementaux et économiques. La diversification énergétique, essentielle pour garantir la sécurité énergétique et réduire la dépendance aux combustibles fossiles, repose sur une main-d'œuvre qualifiée et sur le développement et l'adoption de nouvelles technologies.
- 39.** Les programmes de transition doivent être conçus en fonction des besoins du marché. La formation professionnelle permettra de réduire l'inadéquation des compétences et de faire baisser les taux de chômage structurel et technologique. D'importants problèmes subsistent en ce qui concerne la réduction des émissions de carbone, et il importe de ne pas brûler les étapes, mais, au contraire, de planifier rigoureusement le processus de transition. Pour garantir la fiabilité du système, les énergies renouvelables doivent être complétées par d'autres sources d'énergie. Il existe de bons exemples d'entreprises qui mettent en œuvre des programmes de reconversion et de perfectionnement des compétences, y compris des formations en intelligence artificielle. Les plateformes numériques de formation de la main-d'œuvre pourraient devenir la méthode de formation privilégiée. Dans le cadre d'une initiative volontaire, une part des profits pourrait être allouée au financement de projets de responsabilité sociale des entreprises, ce qui présenterait des avantages tangibles pour la société. Il importe toutefois que les PME ne soient pas soumises à des pressions financières.

40. La coopération transfrontalière en matière d'énergies renouvelables est également essentielle pour produire de l'électricité plus efficacement et à des coûts moins élevés, renforcer la sécurité sur le marché, faciliter l'accès à des ressources et des possibilités nouvelles, et favoriser d'autres projets internationaux. Toutefois, des difficultés persistent. Si la transition énergétique est une responsabilité partagée, chaque pays a sa réalité propre, avec des industries, des enjeux, des risques, des émissions et une économie dans son ensemble qui diffèrent d'un pays à l'autre. C'est pourquoi il n'existe pas d'approche uniforme de la transition juste. La coopération avec le secteur privé est essentielle pour opérer une transition en douceur. Les conseils d'entreprises durables ont un rôle particulièrement important à jouer à cet égard.
41. Le vice-président travailleur se félicite de la convergence de vues parmi les participants sur les défis à relever et les opportunités à saisir. Pour assurer une transition énergétique juste, il convient d'attirer l'attention sur l'avenir de la chaîne d'approvisionnement du pétrole et du gaz. Il est essentiel de mettre en place des plateformes tripartites à tous les niveaux associant aussi bien les entreprises d'État que les multinationales et les PME. Les employeurs devraient progressivement adopter des stratégies d'investissement plus écologiques, l'objectif étant que tous les travailleurs conservent leur emploi et qu'ils continuent à bénéficier de bonnes conditions d'emploi. Ce faisant, les entreprises conserveront leurs pratiques et leurs structures, et préviendront l'informalisation.
42. Il existe de nombreux bons exemples dont on peut s'inspirer. En Norvège, les syndicats du secteur pétrolier et gazier soutiennent l'Accord de Paris et réorientent les travailleurs vers des emplois dans l'énergie éolienne à terre et en mer ainsi que dans le captage et le stockage du carbone. En Espagne, les efforts de décarbonation consistent notamment à mettre en place, en étroite collaboration avec les syndicats, une stratégie de transition juste pour le secteur énergétique qui réponde aux besoins des travailleurs tant dans les entreprises principales que dans les entreprises sous-traitantes. La compagnie de pétrole et de gaz nationale espagnole mène actuellement un important projet visant à convertir ses cinq raffineries en centres de production et de distribution d'hydrogène. L'Allemagne associe les syndicats au plan d'élimination progressive du charbon, dont la mise en œuvre est toutefois mise en cause du fait que l'essentiel de son approvisionnement en pétrole et en gaz provenant de la Fédération de Russie est actuellement menacé. Une transition rapide vers l'hydrogène est donc envisagée pour remplacer le gaz naturel.
43. La législation du Danemark prévoit d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 en abandonnant progressivement l'extraction de pétrole et de gaz. Afin d'encourager la transition vers l'énergie éolienne en mer, une «académie de la mer» a été fondée en collaboration avec les syndicats et les entreprises pour permettre aux travailleurs d'acquérir les compétences requises dans ce nouveau secteur. Le Danemark dispose d'une chaîne d'approvisionnement nationale complète. Les entreprises danoises représentent 40 pour cent du marché européen de l'éolien en mer et créent un nombre important d'emplois, tant au Danemark et qu'à l'étranger. Le taux de syndicalisation de la main-d'œuvre danoise est très élevé, et les travailleurs s'emploient activement à faire en sorte que les nouveaux emplois créés soient des emplois de qualité. Un accord récemment conclu entre les syndicats du secteur de la construction aux États-Unis et une entreprise d'énergie éolienne en mer permettra de créer 80 000 emplois hautement qualifiés et bien rémunérés dans le secteur de l'éolien offshore. Aux États-Unis, une nouvelle législation vise à créer des emplois dans les énergies vertes, à stimuler les investissements publics et privés dans les énergies renouvelables, et à redynamiser le secteur de la construction et les industries manufacturières, où 1,5 million d'emplois devraient être créés. Mais cette législation ne contient aucune disposition relative aux travailleurs qui perdraient leur emploi dans les secteurs du pétrole et du gaz et de la

combustion interne. Les nouveaux gouvernements du Brésil et de la Colombie ont relancé le dialogue social tripartite et les discussions multipartites avec les mouvements sociaux.

44. Mais il existe aussi des exemples de mauvaises pratiques, qui sont préoccupants. En Australie, l'entreprise propriétaire de la centrale électrique Hazelwood n'a donné qu'un préavis de cinq mois avant la fermeture de l'entreprise, restant systématiquement vague au sujet des plans de fermeture et de redressement. Deux ans après la fermeture de l'usine, aucun projet pour l'avenir du site n'a encore été présenté. Quelque 750 travailleurs ont été licenciés. Les plans syndicaux visant à les affecter à d'autres centrales électriques se sont soldés par le transfert de seulement 90 emplois. L'entreprise propriétaire de Hazelwood a offert des emplois de substitution dans une autre de ses usines à seulement 17 travailleurs. Une telle méthode n'est guère propice à la transition juste. En Indonésie et en Afrique du Sud, les partenariats énergétiques pour une transition juste ne vont pas sans poser de problèmes: les syndicats n'ont pas été associés aux principales discussions, et l'on déplore un manque de clarté quant à l'utilisation des fonds mis à disposition pour favoriser la transition. De nouveaux partenariats ont été établis en Inde, au Sénégal et au Vietnam. Les travailleurs sont prêts à prendre part aux débats sur les conditions et la mise en œuvre de ces accords. Compte tenu du nombre de pays qui dépendent des énergies fossiles et ne sont pas encore prêts à opérer la transition, des mécanismes nationaux de dialogue social devraient être créés pour trouver des solutions communes en vue de mettre en œuvre l'Accord de Paris dans le cadre d'une transition juste, tout en faisant progresser la justice sociale et en réduisant les inégalités tant au sein des pays qu'entre les pays.
45. Le vice-président gouvernemental explique que, en ce qui concerne les compétences, des règles et procédures sont nécessaires pour développer les ressources humaines au niveau local et veiller à ce que les travailleurs locaux bénéficient des mêmes chances de recrutement et de formation que leurs collègues étrangers. Développer le capital humain dans le cadre de partenariats entre employeurs et universités permettrait de mettre directement en relation les emplois et les travailleurs. Les travailleurs expérimentés qui ont perdu leur emploi au cours du processus de transition devraient bénéficier d'une formation et d'une reconversion pour pouvoir continuer à travailler. Les nouvelles compétences devraient être basées sur celles déjà acquises en cours d'emploi dans l'industrie pétrolière et gazière. Les gouvernements devraient mettre en place des régimes fiscaux spéciaux pour le secteur afin de soutenir son développement, et des incitations fiscales devraient être offertes aux employeurs pour encourager leurs employés à aller travailler dans des sites reculés.
46. En ce qui concerne le développement économique local, des politiques devraient être mises en place pour privilégier les entreprises et les professionnels locaux dans le recrutement et la chaîne d'approvisionnement. Des PME orientées vers le secteur pétrolier devraient être créées en partenariat avec des entreprises étrangères pour promouvoir l'apport de technologies et de compétences nouvelles. Des mesures devraient être mises en œuvre pour permettre à chaque travailleur de prendre un congé sabbatique d'une année pour créer une entreprise en appui au secteur. Au niveau international, il faut promouvoir la coopération entre les pays producteurs de pétrole et de gaz «débutants» et «confirmés», afin de favoriser l'échange d'expériences. Il convient aussi d'encourager la coopération Sud-Sud. Le dialogue social et la transparence sont essentiels au développement de l'industrie pétrolière et gazière. En outre, l'expérience et les connaissances des travailleurs sont indispensables pour trouver des solutions à des problèmes liés à l'industrie comme la sécurité et la santé au travail. Pour qu'une transition juste puisse s'opérer correctement, il est nécessaire d'avoir recours au dialogue social et de faire participer les travailleurs dès le début du processus.

47. Les politiques du marché du travail doivent s'assurer que les travailleurs de l'industrie pétrolière et gazière qui ont perdu leur emploi en raison des avancées technologiques continuent de percevoir un salaire. Les entreprises en situation de crise ou pour lesquelles la reconversion de leurs travailleurs est une nécessité devraient suspendre, plutôt que résilier, les contrats des travailleurs pour qu'ils continuent à bénéficier des mesures de protection sociale. Des fonds devraient être alloués à la qualification des travailleurs pour les préparer aux nouveaux métiers du secteur des énergies renouvelables. Des politiques d'éducation, de recherche et d'emploi devraient être mises en œuvre pour soutenir l'industrie pétrolière et gazière, et il faudrait qu'une réglementation axée spécifiquement sur la sécurité et la santé au travail soit en place pour accroître l'efficacité des services d'inspection du travail. Des fonds devraient être débloqués pour faire participer les PME. Mais la transformation du secteur n'en reste pas moins nécessaire, et les entreprises pétrolières et gazières devront se convertir en entreprises énergétiques pour s'adapter à l'évolution des perspectives mondiales. L'investissement national dans le secteur énergétique et l'envoi de travailleurs à l'étranger pour qu'ils puissent y être formés faciliteront la transition. Produire et collecter des données et des statistiques en temps réel est essentiel, allouer des fonds pour financer la recherche et la formation est nécessaire, et conclure des conventions collectives est primordial. Des plans verts de relance budgétaire, assortis de solutions de financement innovantes axées sur les objectifs environnementaux, pourraient se révéler très efficaces.
48. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne souligne combien un dialogue social solide et un partenariat étroit dans les discussions bilatérales et trilatérales peuvent être importants pour trouver des solutions en vue de faciliter une transition juste dans l'industrie pétrolière et gazière, mais aussi dans d'autres secteurs.
49. Le vice-président employeur se félicite de la convergence de vue sur plusieurs aspects, en particulier les compétences et la coopération entre les secteurs public et privé, qui devraient être au cœur des conclusions qui seront adoptées par la réunion.
50. Un représentant travailleur de la Norvège explique que le secteur pétrolier norvégien a entrepris de réduire ses émissions de carbone de 50 pour cent d'ici 2030, avec le soutien des travailleurs et de leurs syndicats, qui s'engagent à respecter l'Accord de Paris. Des mesures ont été prises pour alimenter les installations pétrolières offshore en électricité. Le secteur pétrolier est en train de se convertir en secteur énergétique, non seulement sur le principe mais aussi dans la pratique: les travaux d'installation d'infrastructures éoliennes en mer se poursuivent. Le secteur pétrolier est extrêmement réglementé et soumis à une pression fiscale très forte (plus de 70 pour cent) depuis environ 50 ans. Ces recettes fiscales contribuent au Fonds pétrolier norvégien, qui est un important fonds de pension pour les générations futures, sur lequel le gouvernement peut prélever un maximum de 3 pour cent par an. Quel que soit le parti au pouvoir, le fonds pétrolier et sa réglementation ne sont jamais remis en cause.
51. Le vice-président travailleur signale que, s'il existe de nombreux exemples de bonnes pratiques pour faciliter la transition juste, on déplore aussi des exemples quotidiens de fermetures d'usines et de pertes d'emplois et de revenus.
52. La représentante du gouvernement de l'Algérie appuie la déclaration faite par le groupe gouvernemental et souscrit aux vues du vice-président employeur concernant le fait que la coopération est primordiale. Chaque pays a ses réalités propres, qui doivent être prises en considération dans la transition vers l'économie verte. À cet égard, les pays en développement n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour opérer la transition, d'où l'importance de la coopération et des partenariats entre pays développés et pays en développement.

53. Le vice-président employeur juge nécessaire de faire la synthèse des problèmes communs, et rappelle l'importance du dialogue social. Les conclusions devront s'articuler autour des trois axes que sont la coopération, les compétences et le dialogue social.
54. Le représentant du gouvernement de la Colombie signale qu'une transition énergétique juste devrait déboucher sur le développement de nouvelles sources d'énergie. Le dialogue social doit être au cœur de la transition, tout en tenant compte des microrelations équilibrées entre employeurs et travailleurs au niveau communautaire. Le point de vue des communautés doit être pris en compte au cas par cas au moment d'envisager la transition. Le développement de l'agriculture et d'autres secteurs est essentiel pour garantir la création d'emplois et offrir des perspectives économiques après la transition.

3. En tenant compte des *Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous (2015)*, quelles mesures devrait-on recommander à l'Organisation internationale du Travail et à ses Membres (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) de prendre en ce qui concerne l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière?

55. Le vice-président travailleur souligne l'importance des trois principaux axes énoncés par le groupe gouvernemental au cours de la discussion, à savoir le dialogue social, les compétences et la coopération. Une transition juste fondée sur le dialogue social porte déjà ses fruits dans le secteur énergétique. Toutes les parties devraient avoir pris connaissance des Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste, être prêtes à les mettre en œuvre, et être disposées à négocier pour parvenir à des décisions communes. Le fait de reconnaître le niveau élevé d'externalisation dans l'industrie pétrolière et gazière, ainsi que les difficultés qui en découlent, pourrait orienter le processus législatif au niveau national. La sous-traitance, la privatisation et la fragmentation des entreprises peuvent faire obstacle à la transition juste en compromettant le dialogue social et la négociation collective. Les emplois dans la chaîne d'approvisionnement doivent être de qualité, décents et syndiqués, et les responsabilités clairement établies. Les gouvernements devraient faciliter le dialogue social et créer des plans énergétiques, tandis que les entreprises sont tenues de faire preuve de diligence raisonnable dans leurs chaînes d'approvisionnement.
56. Un processus tripartite mondial pour une transition juste, axé sur le secteur du pétrole et du gaz, contribuerait à garantir des emplois décents et permettrait aux entreprises du secteur, aux gouvernements et aux syndicats de parvenir à des accords pour une transition juste. Le cadre de négociation collective existant, la définition d'objectifs concernant le climat et les initiatives en matière de conduite responsable des entreprises ne produisent pas d'effets suffisants ni assez rapides. Des mesures applicables doivent être mises en place pour réaliser les engagements pris dans l'Accord de Paris. Dans le cadre d'un forum tripartite mondial, les compagnies pétrolières internationales s'engageraient à négocier avec les syndicats des accords mondiaux pour une transition juste consistant en une combinaison d'engagements d'ordre général et de jalons à court, moyen et long terme pour mesurer, à l'aide d'indicateurs spécifiques, les progrès accomplis vers une transition juste, en mettant l'accent sur les pratiques de travail tant au sein de l'entreprise que dans sa chaîne d'approvisionnement. Les exposés semestriels présentés au forum par les entreprises et les syndicats permettraient de suivre les progrès accomplis et de demander des comptes aux parties sur leur mise en œuvre.

57. En ce qui concerne la question des qualifications et des compétences, il convient de rappeler que l'éducation et la formation sont un droit pour tous et qu'elles sont particulièrement importantes pour ceux qui sont résistants au changement. Pour ce qui est de l'externalisation, des mesures ciblées sont nécessaires pour renforcer le respect des droits fondamentaux au travail et le travail décent, non seulement pour éviter les pires cas de violation des droits humains, mais aussi pour garantir des niveaux de revenus et de protection sociale suffisants pour tous. La transition offre une occasion importante de remédier aux déséquilibres existants entre les sexes dans le secteur, en particulier la faible représentation des femmes et l'écart de rémunération entre hommes et femmes. À sa 111^e session, la Conférence internationale du Travail inscrira à son ordre du jour une discussion générale sur le thème «Une transition juste, y compris l'examen des politiques et technologies industrielles, vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous», qui tiendra compte des conclusions adoptées et des décisions prises au cours de la présente réunion technique.
58. En ce qui concerne les actions futures, le groupe des travailleurs recommande à l'OIT d'organiser des réunions tripartites régionales sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière; de soutenir les efforts en faveur d'une initiative mondiale sur la transition juste, ainsi que l'action menée pour promouvoir les accords mondiaux pour une transition juste dans le secteur; de fournir un soutien technique aux États Membres pour promouvoir le travail décent en vue d'éliminer les relations de travail déguisées et de lutter contre l'externalisation et la précarisation: d'élaborer un recueil de directives pratiques sur une transition juste dans l'industrie du pétrole et du gaz; et de promouvoir la ratification et la mise en œuvre effective des normes internationales du travail dans l'industrie pétrolière et gazière pour améliorer les conditions de travail, la sécurité et la santé au travail et la protection sociale, remédier aux déséquilibres hommes-femmes et assurer la pleine participation des femmes ainsi que l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail. Des programmes et projets de coopération tripartites devraient être mis au point pour faire progresser le travail décent et élaborer des plans pour une transition juste à l'aide d'investissements dans les ressources humaines et de fonds dédiés à la transition juste.
59. Le vice-président employeur se félicite de ce qu'un large consensus se dégage sur de nombreux aspects. Il souligne l'importance d'une approche graduelle et cohérente, et explique que la transition énergétique devrait être progressive, planifiée en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, adaptée à la situation de chaque pays, et économiquement, socialement et écologiquement viable. La transition ne devrait pas compromettre la trajectoire de développement des pays en développement. Il convient d'adopter au niveau national des stratégies pour la diversification énergétique, de promouvoir le développement d'entreprises durables, et de mettre en place des mesures incitatives pour encourager l'investissement privé dans les énergies renouvelables. Maintenir la productivité et la viabilité des entreprises du pétrole et du gaz doit rester une priorité. Les partenariats public-privé pour le développement des compétences sont essentiels, l'objectif étant de concevoir des programmes en fonction des besoins du marché et d'y associer les décideurs et les principales parties prenantes, en particulier les employeurs. Encourager les universités à collaborer avec les employeurs pourrait aider à adapter les compétences aux besoins du marché du travail.
60. La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle doit être intégrée dans la transition énergétique. L'informalité reste un défi majeur dans les économies de marché en développement et émergentes, où les très petites et petites unités économiques luttent pour leur survie économique alors qu'elles sont une source importante d'emplois. Les stratégies de développement des micro et petites entreprises devraient être conçues pour accroître la productivité et faciliter une transition formelle, numérique et verte. Une transition juste dans l'industrie pétrolière et gazière offre la possibilité d'aller de l'avant et de lutter contre l'informalité

en tant que cause profonde des déficits de travail décent. Un environnement propice aux entreprises est primordial, car l'inefficience de l'environnement industriel est un frein au retour sur investissement, à la productivité et à la viabilité économique des entreprises. Pour parvenir au plein emploi productif, on a besoin d'entreprises prospères et d'encourager l'entrepreneuriat, l'innovation, la productivité et l'inclusion. À cet égard, une stratégie d'égalité des sexes est nécessaire pour saisir les possibilités d'accroître la participation des femmes dans l'industrie pétrolière et gazière et de tirer parti de leur capacité de contribuer à faciliter la transition. Une main-d'œuvre vieillissante est une source importante d'expériences et de connaissances qui peuvent être transmises à d'autres travailleurs, et les travailleurs âgés ne doivent pas être laissés de côté dans le processus de transition.

- 61.** Les conseils d'entreprises durables s'inscrivent dans le mécanisme de dialogue social et jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une transition cohérente qui soit adaptée au développement économique, à la productivité et à la stabilité des marchés du travail. Les gouvernements devraient associer les partenaires sociaux à la conception des politiques et au recensement des priorités. Les incitations économiques, notamment fiscales, sont un outil important pour stimuler l'investissement privé dans la décarbonation et encourager la participation des PME. Les gouvernements pourraient jouer un rôle prépondérant en instaurant des conditions égales pour les entreprises d'État et les entreprises du secteur privé. Ils devraient améliorer la gouvernance des entreprises et accroître la rentabilité des entreprises d'État, lever les obstacles réglementaires à l'investissement privé dans les énergies renouvelables, garantir un environnement propice au développement d'entreprises durables, et promouvoir les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les gouvernements doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques cohérentes et coordonnées pour faciliter la transition, en ce qui concerne non seulement les mesures relatives à l'emploi et à l'environnement, mais aussi à l'éducation, à la fiscalité et à l'investissement. Les gouvernements pourraient investir à grande échelle dans l'efficacité énergétique et des infrastructures d'énergies propres, tout en étant acheteurs d'énergies renouvelables.
- 62.** Pour opérer la transition énergétique, il faut repenser les villes. Les gouvernements, en partenariat avec le secteur privé, pourraient montrer la voie à suivre en ce sens: rénovation des logements, promotion d'infrastructures respectueuses de l'environnement, et mise en œuvre de politiques d'aménagement urbain (péages urbains), de politiques sur l'utilisation des énergies renouvelables (éclairage urbain solaire, électrification des transports publics) et de politiques de zonage et d'utilisation des terres qui soient compatibles avec les énergies renouvelables. Il faut éviter la surréglementation, qui freine les investissements privés et la création d'entreprises nouvelles, tout en veillant à ce que les principes et droits fondamentaux au travail soient pleinement respectés au cours du processus de transition.
- 63.** Pour appuyer les efforts déployés par ses mandants pour opérer une transition juste, l'OIT devrait collecter des données en vue de définir les possibilités existantes, et recenser et diffuser les meilleures pratiques dans des régions et des contextes nationaux différents. L'Organisation devrait promouvoir l'application de la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, dans le contexte de transition juste, et aider à trouver les moyens de promouvoir l'égalité hommes-femmes et une culture de l'inclusivité. Le Bureau devrait aider les États Membres qui possèdent de grandes entreprises pétrolières et gazières à améliorer leur efficacité et à formaliser les travailleurs informels. Il devrait promouvoir la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste; aider les mandants à créer un environnement propice aux entreprises durables, à l'innovation, à la création d'emplois décents et à une transition énergétique progressive; et fournir des conseils sur le développement de compétences adaptées aux besoins actuels et futurs du marché du travail.

64. Le vice-président gouvernemental explique que les gouvernements devraient, avec le soutien de l'OIT, mettre en place des réseaux régionaux d'inspecteurs du travail pour promouvoir l'échange de bonnes pratiques et la coopération, et créer des fonds, financés par l'impôt, pour soutenir le développement des compétences et des technologies, en particulier dans les pays qui tentent tant bien que mal d'opérer une transition immédiate vers les énergies vertes. L'OIT devrait fournir une assistance technique pour la transition et élaborer des directives spécifiques sur certains aspects du secteur du pétrole et du gaz où subsistent des lacunes (par exemple, le développement des compétences); soutenir et promouvoir le dialogue social dans le secteur et faire en sorte que les partenaires sociaux soient forts et bien préparés; préconiser des mécanismes de financement pour une transition juste et les allouer aux pays qui encouragent les énergies renouvelables; apporter un soutien technique au développement et à la mise en œuvre des technologies; fournir des orientations et un appui technique aux gouvernements pour les aider à traiter les questions générales de travail dans le secteur (accidents, déversements accidentels) pour guider les législations nationales; fournir des orientations sur la façon de renforcer le développement économique et l'emploi au niveau local en utilisant des énergies de substitution du pétrole et du gaz; établir une réglementation sur le travail décent dans les autres secteurs par le biais du dialogue social; et mener des analyses économiques pour développer les connaissances sur les conditions et les besoins locaux pour soutenir le développement des autres secteurs en fonction des besoins.
65. Le représentant du gouvernement de la Namibie explique que son gouvernement recommande un ensemble de mesures pour une transition juste du secteur pétrolier et gazier vers les énergies renouvelables, et pour le secteur énergétique dans son ensemble. Les gouvernements devraient promouvoir le réemploi dans les industries durables durant la période de transition. L'OIT devrait aider les États Membres et les partenaires sociaux à mener des évaluations de l'impact sur l'emploi et à promouvoir la création d'emplois dans l'économie verte, de sorte que les travailleurs qui quittent l'industrie pétrolière et gazière puissent retrouver un emploi dans l'économie verte. L'Organisation devrait aussi aider les États Membres à réaliser des exercices d'anticipation des besoins en compétences pour faire en sorte que les ressources humaines nécessaires pour occuper les emplois qui seront créés dans les énergies renouvelables soient disponibles en temps voulu.
66. Le représentant du gouvernement de l'Espagne appelle l'OIT et la Commission européenne à prendre des mesures pour faire progresser la coopération entre organisations d'employeurs et de travailleurs en vue de promouvoir le développement des compétences nécessaires.
67. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne approuve la recommandation selon laquelle le travail décent doit être garanti tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Des mesures en ce sens devraient être prises par l'OIT et l'ensemble des mandants. Il convient de s'intéresser aux marchés de l'emploi et à la promotion de l'investissement dans la production d'énergies vertes en vue de la création d'emplois futurs pour les travailleurs du secteur pétrolier et gazier qui auraient perdu le leur au cours de la transition.
68. La représentante du gouvernement de l'Algérie appuie la proposition visant à inclure une recommandation sur le travail décent tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'OIT a déjà adopté des recommandations sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, au prix d'un consensus durement acquis, qui devraient servir à fournir des orientations supplémentaires sur cette question. En ce qui concerne la production, les consommateurs ont une responsabilité, c'est pourquoi il convient d'y faire référence.
69. Le vice-président employeur relève les nombreux points de convergence, qui constitueront une base solide pour l'élaboration des conclusions.

70. Le vice-président gouvernemental recommande de se concentrer sur les trois axes que sont les compétences, la coopération et le dialogue social. La problématique hommes-femmes est aussi un aspect important à prendre en considération dans la transition des énergies fossiles vers l'économie verte et lorsqu'on examine la question des compétences.

► IV. Examen et adoption du projet de conclusions

71. La réunion désigne des représentants et des conseillers dans chaque groupe pour constituer un groupe de travail, lequel s'est réuni le 1^{er} décembre 2022 pour examiner le projet de conclusions établi par le Bureau sur la base des discussions des jours précédents.
72. Les membres du groupe de travail étaient les suivants: représentants gouvernementaux – M. Luiz Carlos Lumbreras Rocha (vice-président, Brésil), M. Djouabri Azzedine et M^{me} Amina Mesdoua en tant que conseillère (Algérie), M. Mwiya Albius et M^{me} Aune Amutenya en tant que conseillère (Namibie), et M^{me} Jorunn Elise Tharaldsen et M. Roar Høydal en tant que conseiller (Norvège); représentants des employeurs – M. Irinel Eduard Floria (vice-président), M^{me} Marcela Caicedo Rios, M. El Sayed Torky et M. Nikitha Senaratne, avec M. Luis Rodrigo Morales qui a assuré le secrétariat du groupe des employeurs; et représentants des travailleurs – M. Michael Smith (vice-président), M. Olawale Afolabi, M. Gerson Castellano, et M^{me} Stacey Schinnerl, avec M^{me} Diana Junquera Curiel, M. Kan Matsuzaki et M^{me} María Teresa Llanos qui ont assuré le secrétariat du groupe des travailleurs.
73. Le projet de conclusions sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière, tel que révisé par le groupe de travail, est soumis pour adoption aux participants à la réunion dans l'après-midi du 2 décembre 2022.

L'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière

Défis et perspectives actuels et futurs en matière de travail décent dans l'industrie pétrolière et gazière

Projet de paragraphes 1 à 5

74. Les paragraphes 1 à 5 sont approuvés.

Projet de nouveau paragraphe à la suite du paragraphe 5

75. À la suite des discussions qui ont eu lieu au sein du groupe de travail, le Bureau a proposé un nouveau projet de compromis pour le paragraphe 5 *bis*, qui a été communiqué au groupe de travail et se lit comme suit: «L'industrie pétrolière et gazière se caractérise par une forte intensité de capital et dépend fortement de la conjoncture. Les fluctuations importantes de la production, des prix et de l'emploi entraînent des difficultés pour nombre de pays, en particulier ceux qui ne disposent pas de systèmes de protection sociale inclusifs, solides et durables. Or, ces fluctuations sont faibles comparées aux emplois qui seront créés, transformés ou perdus lorsqu'on abandonnera les énergies fossiles au profit des sources d'énergies renouvelables. Le dialogue social est un élément fondamental pour faire face aux déséquilibres au niveau sectoriel et sur le plan temporel, géographique et structurel. Il est également indispensable pour mettre à profit les bénéfices de la transition énergétique et favoriser des entreprises durables et des emplois décents.»

76. Le groupe gouvernemental et le groupe des employeurs approuvent le texte proposé.
77. Le vice-président travailleur dit que son groupe souhaite, dans la deuxième phrase, supprimer «importantes» après «fluctuations», et remplacer «et de l'emploi» par «ainsi que le recours aux technologies ont des répercussions sur l'emploi et». Dans la troisième phrase, il souhaite supprimer «Or, ces fluctuations sont faibles comparées aux emplois qui seront créés, transformés ou perdus lorsqu'on abandonnera les énergies fossiles au profit des sources d'énergies renouvelables.» Enfin, dans la quatrième phrase, il aimerait ajouter, après «déséquilibres», «entre emplois perdus et emplois potentiellement créés».
78. Le vice-président employeur explique que son groupe peut accepter ces amendements, en y apportant toutefois quelques sous-amendements mineurs: remplacer «ont des répercussions sur l'emploi» par «peuvent avoir des répercussions sur l'emploi». Il souhaite aussi ajouter «éventuels» avant «déséquilibres», et supprimer «potentiellement» avant «créés». Enfin, il propose de remplacer «mettre à profit les bénéfiques» par «tirer parti des bénéfiques».
79. Le vice-président gouvernemental et le vice-président travailleur disent pouvoir accepter les sous-amendements proposés par le groupe des employeurs.
80. Le paragraphe 5 *bis* est approuvé tel qu'amendé.

Projet de paragraphe 6

81. Suite aux débats tenus au sein du groupe de travail, le Bureau a proposé le texte de compromis suivant pour le projet de paragraphe 6, qui a été communiqué au groupe de travail: «Les salaires, les conditions de travail et les avantages sociaux dans l'industrie du pétrole et du gaz sont en général supérieurs à ceux des autres secteurs. Cependant, il est nécessaire d'améliorer continuellement les conditions de travail, notamment l'égalité de genre, la sécurité et la santé au travail et d'autres principes et droits fondamentaux au travail. Des cadres politiques, juridiques et institutionnels stables, de même que des organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et indépendantes sont d'une importance capitale pour protéger tous les travailleurs de l'industrie pétrolière et gazière, en droit et dans la pratique, et pour progresser sur la voie d'une transition énergétique juste.»
82. Le groupe gouvernemental et le groupe des employeurs approuvent le texte proposé.
83. Le vice-président travailleur déclare que son groupe souhaite remplacer «en général» par «par endroits». Il souhaite aussi remplacer «, notamment l'égalité de genre, la sécurité et la santé au travail et d'autres» par «et de promouvoir, réaliser et respecter tous». Il propose d'ajouter «la négociation collective entre» avant «des organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et indépendantes».
84. Le vice-président employeur ne saurait accepter l'amendement visant à remplacer «en général» par «par endroits», au motif que cela modifie le sens du paragraphe. En effet, il s'agit des salaires, des conditions de travail et des avantages sociaux dans l'industrie dans son ensemble, qui sont en général supérieurs à ceux des autres secteurs, et non d'une comparaison des conditions au sein même de l'industrie qui dépendraient de la situation géographique. Le libellé de la première phrase du paragraphe proposé est tiré directement du rapport établi par le Bureau, qui repose sur des données factuelles et ne saurait être mis en cause.
85. Le vice-président travailleur explique que, dans le paragraphe tel que libellé, la déclaration sur les salaires, les conditions de travail et les avantages sociaux est sortie de son contexte. Le rapport du Bureau mentionne aussi les mauvaises conditions de travail dans certaines régions, en particulier en Amérique latine. L'affirmation selon laquelle les conditions de travail sont «en général supérieures» ne cadre pas avec l'expérience de certains membres de son groupe. Le

groupe des travailleurs serait disposé à accepter «en général supérieurs là où les travailleurs sont couverts par des conventions collectives», mais pas le libellé tel que proposé. L'orateur propose un sous-amendement visant à remplacer «par endroits» par «à de nombreux endroits», en espérant que ce soit un compromis acceptable par le groupe des employeurs.

86. Le vice-président employeur rappelle qu'il n'est pas ici question d'«endroits» mais plutôt de secteurs.
87. Le représentant du gouvernement de l'Espagne souscrit aux vues du groupe des employeurs, estimant qu'une analyse des différences de salaires et de régimes de sécurité sociale d'un pays à l'autre ouvrirait la boîte de Pandore. Il dit préférer le texte de compromis proposé par le Bureau.
88. Le vice-président travailleur propose de remplacer «par endroits» par «dans de nombreux cas».
89. Le vice-président employeur dit ne pouvoir accepter cette proposition. La phrase est une déclaration générale sur la santé dans le secteur fondée sur des données factuelles, et non une invitation à examiner les situations au cas par cas. Le rapport établi par le Bureau, basé sur des faits, ne saurait être mis en cause.
90. Le vice-président travailleur se demande si le rapport du Bureau fait état des travailleurs externalisés, des travailleurs informels et des travailleurs des chaînes d'approvisionnement.
91. Le chef d'Unité explique qu'il a été très difficile de se procurer des données et des statistiques valides et vérifiables sur les conditions de travail, en ce qui concerne notamment les aspects informels de l'industrie pétrolière et gazière. Le rapport du Bureau et le projet de conclusions ont été rédigés sur la base des données disponibles. C'est pourquoi le projet de conclusions préconise aussi une amélioration de la collecte de données et de la diffusion de statistiques.
92. Le vice-président travailleur signale que, en l'absence de données, il est difficile de faire entendre la voix des intéressés.
93. Le vice-président employeur explique que, faute d'accord, le paragraphe devra être supprimé. Seul le texte de compromis proposé par le Bureau est acceptable par son groupe.
94. Le vice-président travailleur dit pouvoir accepter le texte proposé par le Bureau, à condition toutefois d'ajouter au début de la première phrase «D'après les données disponibles provenant du secteur formel,», pour rendre compte du fait qu'on dispose de peu de données.
95. La présidente propose de s'en tenir à «D'après les données disponibles,».
96. Il en est ainsi décidé.
97. Le paragraphe 6 est approuvé tel qu'amendé.

Projet de paragraphes 7 et 8

98. Les paragraphes 7 et 8 sont approuvés.

Bâtir un avenir qui réponde aux besoins de tous

Projet de paragraphes 9 à 11

99. Les paragraphes 9 à 11 sont approuvés.

Projet de paragraphe 12

100. Le vice-président travailleur dit que son groupe propose d'ajouter, dans la deuxième phrase, «actives» entre «politiques» et «du travail», car «politiques actives du marché du travail» est

l'expression habituellement utilisée par l'OIT. À la fin de cette même phrase, le groupe des travailleurs souhaite conserver le libellé que le groupe des employeurs se propose de supprimer, à savoir «ainsi que de mesures destinées à étendre la protection sociale et à aider les travailleurs à gérer leurs transitions personnelles et professionnelles».

101. Le vice-président employeur déclare que son groupe souhaite proposer un sous-amendement visant à remplacer, plutôt que supprimer, la dernière partie de la phrase par le libellé suivant: «pour promouvoir l'employabilité en fonction des besoins du marché du travail et aider les partenaires sociaux à réussir leurs transitions professionnelles».
102. Le vice-président travailleur dit que son groupe n'est pas d'accord avec cette proposition et préfère revenir au libellé initial tel que proposé par le Bureau.
103. Le vice-président gouvernemental indique que son groupe est disposé à approuver «politiques actives du marché du travail favorables», et propose de supprimer le reste de la phrase, au motif que la question importante de la protection sociale est déjà prise en compte ailleurs dans le texte.
104. Le vice-président employeur et le vice-président travailleur en conviennent.
105. Le paragraphe 12 est approuvé tel qu'amendé.

Projet de paragraphes 13 à 17

106. Les paragraphes 13 à 17 sont approuvés.

Recommandations relatives à l'action future de l'Organisation internationale du Travail et de ses Membres

Projet de paragraphe 18

107. Le paragraphe 18 est approuvé.

Projet de nouveau paragraphe à la suite du paragraphe 18

108. Le groupe des employeurs propose, conjointement avec les amendements au paragraphe 19 e) approuvés par le groupe de travail, d'ajouter, à la suite du paragraphe 18, un nouveau paragraphe sur la protection sociale.
109. Le vice-président gouvernemental et le vice-président travailleur approuvent l'ajout du nouveau paragraphe proposé, à condition que le paragraphe 19 e) proposé soit approuvé tel qu'amendé au sein du groupe de travail.
110. Il en est ainsi décidé.
111. Le paragraphe 18 est approuvé.

Projet de paragraphe 19

Projet d'alinéas a) à e)

112. Les alinéas a) à e) sont approuvés.

Projet d'alinéa f)

113. Le chef d'Unité propose un texte de compromis pour l'alinéa f), rédigé par le Bureau sur la base des discussions menées au sein du groupe de travail, qui se lirait comme suit: «faciliter le transfert de technologies et l'échange de bonnes pratiques, et promouvoir le financement de la transition

juste ainsi que d'autres moyens destinés à soutenir les projets de développement durable, dans le cadre de partenariats innovants, d'une collaboration renforcée aux niveaux national et régional ainsi que de la coopération internationale, y compris la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, à la fois entre les pays qui développent leur industrie et entre ceux qui opèrent la transition vers des sources d'énergies renouvelables;».

- 114. Le vice-président employeur approuve ce libellé tel qu'amendé.
- 115. Le vice-président travailleur approuve lui aussi cette proposition, mais souhaite ajouter, à la fin de l'alinéa, «, en vue de réduire les inégalités et de parvenir à la justice sociale».
- 116. Le vice-président employeur déclare que son groupe ne peut accepter cette proposition. Le contenu de l'alinéa porte sur le renforcement de la collaboration, et la proposition du groupe des travailleurs en détourne le sens.
- 117. Le vice-président gouvernemental explique que, si son groupe est sensible aux préoccupations du groupe des travailleurs, il préfère néanmoins conserver le texte de compromis proposé par le Bureau.
- 118. Le vice-président travailleur retire l'amendement proposé par son groupe.
- 119. L'alinéa *f*) est approuvé tel qu'amendé.

Projet de paragraphe 20

Projet d'alinéa *a*)

- 120. Le vice-président gouvernemental déclare que, compte tenu des explications fournies au groupe de travail par le Conseiller juridique, son groupe souhaite retirer sa proposition visant à insérer «à jour» après «normes internationales du travail».
- 121. Le vice-président travailleur est d'accord.
- 122. Le vice-président employeur déclare que les explications données par le Conseiller juridique l'incitent au contraire à vouloir maintenir son amendement, identique à celui proposé par le groupe gouvernemental, à savoir insérer «à jour» après «normes internationales du travail», cette formulation étant utilisée dans la Déclaration du centenaire.
- 123. La secrétaire générale de la réunion souligne le contexte légèrement différent dans lequel est utilisé le terme «à jour» dans la Déclaration du centenaire, où il est fait référence à la promotion d'«un corpus clairement défini, solide et à jour de normes internationales du travail». Ce contexte diffère nettement du mandat de l'OIT, qui consiste à promouvoir la mise en œuvre de toutes les normes internationales du travail en vigueur, jusqu'à ce que l'organe compétent (le Conseil d'administration ou la Conférence internationale du Travail) abroge tel ou tel instrument. À ce moment-là, le Bureau cesse de promouvoir activement la norme en question, mais est toujours tenu d'assurer le suivi des États Membres qui sont liés par cette norme et continuent de la mettre en œuvre. La qualification «à jour» peut être source de confusion parmi les lecteurs des conclusions qui sont peu au fait des procédures normatives de l'OIT. Ne pas inclure la mention «à jour» ne porte en aucun cas atteinte aux objectifs de la Déclaration du centenaire et n'a aucune incidence sur la façon dont l'OIT aborde la promotion, la ratification et la mise en œuvre effective des normes du travail.
- 124. Le vice-président employeur déclare que, s'il continue à préférer sa proposition d'inclure «à jour», il se dit néanmoins prêt, dans un esprit de consensus, à retirer l'amendement proposé.
- 125. L'alinéa *a*) est approuvé.

Projet d'alinéa b)

- 126.** Compte tenu de l'absence de soutien, le vice-président travailleur retire une proposition d'amendement visant à ajouter, à la fin de l'alinéa, le membre de phrase «qui seraient menés au cours de la prochaine période biennale».
- 127.** L'alinéa b) est approuvé.

Projet d'alinéas c) à f)

- 128.** Les alinéas c) à f) sont approuvés.

Projet d'alinéa g)

- 129.** Le vice-président gouvernemental propose de modifier l'alinéa pour l'aligner sur le libellé approuvé précédemment à l'alinéa 19 f), de sorte qu'il se lise comme suit: «promouvoir des partenariats innovants, une collaboration renforcée aux niveaux national et régional de même que la coopération internationale, y compris la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud;».
- 130.** Le vice-président employeur et le vice-président travailleur approuvent cette proposition.
- 131.** L'alinéa g) est approuvé tel qu'amendé.

Projet d'alinéa h)

- 132.** Le vice-président employeur se dit préoccupé par la portée de l'alinéa, qu'il juge trop vague. Il encourage l'OIT à collaborer avec quelque organisation que ce soit. Il dit pouvoir accepter «promouvoir la coopération», plutôt que «renforcer la coopération», et souhaite insérer «multilatérales» après «organisations internationales».
- 133.** La secrétaire générale de la réunion propose d'aligner le texte sur le libellé adopté lors de précédentes réunions, comme suit: «promouvoir la coopération internationale et la cohérence des politiques pour favoriser le travail décent et une transition juste dans l'industrie pétrolière et gazière, y compris en associant les mandants à ses fonctions de direction et à ses activités de coopération avec les organisations multilatérales compétentes et d'autres organisations concernées.»
- 134.** Il en est ainsi décidé.
- 135.** L'alinéa h) est approuvé tel qu'amendé.

Projet de nouvel alinéa i)

- 136.** Le vice-président travailleur propose d'ajouter un nouvel alinéa à la suite de l'alinéa h), qui se lirait comme suit: «élaborer un recueil de directives pratiques sur la transition juste dans l'industrie pétrolière et gazière, dont la mise en œuvre devrait s'appuyer sur les directives existantes, avec une attention particulière accordée aux questions relatives au travail;».
- 137.** La présidente demande au Bureau d'effectuer un rappel des faits et de fournir des exemples d'antécédents concernant une telle demande.
- 138.** La secrétaire générale de la réunion explique que, si une telle demande n'est pas une pratique habituelle, ces dernières années, deux réunions sectorielles ont, dans leurs conclusions, expressément demandé au Bureau d'élaborer un recueil de directives pratiques ou des principes directeurs. Il existe des procédures spéciales pour décider si de nouveaux recueils de directives pratiques ou principes directeurs doivent être élaborés. L'organe consultatif sectoriel renseigne

le Conseil d'administration sur l'ordre de priorité des futures réunions techniques et réunions d'experts. L'organe consultatif sectoriel peut donc recommander à une réunion d'experts d'élaborer un recueil de directives pratiques ou des principes directeurs dans l'ordre de priorité proposé pour ses activités futures.

139. Le vice-président employeur dit que son groupe ne saurait approuver cette proposition. On dispose déjà des Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste. Il n'y a pas eu de débat sur la nécessité d'un recueil de directives pratiques, et il serait inapproprié que la réunion fasse une telle proposition au Conseil d'administration.
140. Le vice-président gouvernemental déclare que, si, sur le principe, il peut appuyer la proposition du groupe des travailleurs, il estime que la deuxième partie de la phrase concernant la mise en œuvre devrait être supprimée.
141. Le vice-président travailleur dit que son groupe peut accepter cette proposition.
142. Le vice-président employeur rappelle que la réunion n'est pas l'enceinte appropriée pour débattre de la nécessité d'un futur recueil de directives pratiques. L'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence internationale du Travail, qui se tiendra en juin 2023, comporte une discussion générale sur le thème «Une transition juste, y compris l'examen des politiques et technologies industrielles, vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous», qui fournira les orientations nécessaires.
143. Suite à une nouvelle discussion à laquelle ont pris part le vice-président gouvernemental, le vice-président employeur et le vice-président travailleur ainsi que la représentante du gouvernement de l'Angola et le représentant du gouvernement de l'Espagne, la présidente annonce qu'en l'absence de consensus le nouvel alinéa proposé sera rejeté.
144. L'alinéa *i*) proposé est rejeté.
145. Le vice-président travailleur regrette que les conclusions de la réunion ne prennent pas en compte la nécessité de fournir des orientations sur la protection de l'ensemble des travailleurs de l'industrie pétrolière et gazière, en particulier ceux qui travaillent dans l'économie informelle ou qui occupent des emplois précaires.
146. Le vice-président employeur rappelle que la réunion n'est pas le forum approprié pour demander l'élaboration d'un recueil de directives pratiques, et qu'il existe déjà des directives de l'OIT en ce sens sous, en l'occurrence, les Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste auxquels la discussion qui aura lieu à la prochaine session de la Conférence internationale du Travail donnera encore plus de poids.
147. La secrétaire générale de la réunion ajoute que les conclusions de la réunion, du fait de leur nature même, informeront le Conseil d'administration de la nécessité d'un dialogue futur sur une transition juste dans l'industrie pétrolière et gazière. Elle attire en outre l'attention sur une nouvelle note d'orientation de l'OIT intitulée *Sectoral Policies for a Just Transition towards Environmentally Sustainable Economies and Societies for All*, qui reconnaît la nécessité de fournir des orientations par secteur et comporte une section sur les industries extractives (énergie et mines).

Annexe

Titre

148. Le titre est approuvé.

Normes internationales du travail

Instruments fondamentaux

149. La liste des instruments fondamentaux est approuvée.

Conventions de gouvernance (prioritaires)

150. La liste des conventions de gouvernance (prioritaires) est approuvée.

Conventions techniques

151. Le vice-président employeur propose d'ajouter la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997.

152. Il en est ainsi décidé.

153. Le vice-président employeur dit que son groupe souhaite supprimer la référence à la convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974, qui n'a pas recueilli le soutien du groupe des employeurs au moment de son adoption et n'a reçu que 35 ratifications à ce jour. Dans certains pays, les ressources devraient être allouées à la lutte contre l'analphabétisme, plutôt qu'au perfectionnement des compétences de travailleurs déjà qualifiés qui possèdent un bon niveau d'éducation.

154. Le vice-président gouvernemental et le vice-président travailleur s'opposent à cette proposition et préfèrent que la référence à la convention n° 140 soit maintenue.

155. Il en est ainsi décidé.

156. La liste des conventions techniques est approuvée telle qu'amendée.

Recommandations techniques

157. Le vice-président travailleur propose d'ajouter la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017.

158. La secrétaire générale de la réunion déclare que le groupe de travail a également approuvé l'inclusion de la recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984.

159. Toutes les parties approuvent ces propositions.

160. La liste des recommandations techniques est approuvée telle qu'amendée.

Déclarations

161. La liste des déclarations est approuvée.

Autres directives de l'OIT

162. La liste des autres directives de l'OIT est approuvée.

Directives et instruments internationaux

- 163. La liste des directives et instruments internationaux est approuvée.
- 164. L'ensemble de l'annexe est approuvé tel qu'amendé.
- 165. L'ensemble des conclusions est approuvé tel qu'amendé.

▶ V. Clôture de la réunion

- 166. La secrétaire générale de la réunion félicite l'ensemble des participants et constate que le dialogue social s'est une nouvelle fois imposé. En dépit de la complexité du sujet, les débats se sont déroulés dans un esprit de compromis et de consensus, débouchant sur l'adoption d'un ensemble de conclusions remarquable. L'oratrice remercie la présidente, les vice-présidents et tous ceux qui ont pris part à la réunion, ainsi que les personnes qui ont œuvré en coulisse.
- 167. Le vice-président employeur se réjouit de l'adoption des conclusions et remercie tous ceux qui ont participé à la réunion technique pour leur esprit coopératif. Il remercie également le Bureau pour son précieux soutien avant et pendant la réunion, qui a grandement contribué à son succès et a été fort apprécié.
- 168. Le vice-président travailleur remercie ses collègues du bureau et se dit satisfait de l'accord auquel est parvenue la réunion. Les conclusions sont une étape sur le long chemin vers une transition juste dans l'industrie pétrolière et gazière. L'orateur remercie tous ceux qui ont participé à la réunion et contribué à son issue positive. Le groupe des travailleurs reste toutefois préoccupé par le fait que les conclusions ne font pas état des travailleurs externalisés, et rappelle que tous les travailleurs d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement devraient être protégés.
- 169. Le vice-président gouvernemental se félicite des conclusions adoptées et remercie la présidente d'avoir pris la direction de négociations sensibles. Il remercie ses collègues vice-présidents et se dit satisfait de leur approche harmonieuse des débats. Il remercie également tous les membres du groupe gouvernemental pour leur participation et leur soutien, et exprime sa gratitude au Bureau pour son soutien indéfectible. Il déclare que cela a été un honneur pour le Brésil de se voir confier la présidence du groupe gouvernemental.
- 170. La présidente salue les vice-présidents pour leur bonne humeur et leur esprit constructif qui ont prévalu tout au long des débats. Elle remercie le Bureau de l'avoir soutenue lors de cette première expérience en tant que présidente d'une réunion de l'OIT, qui a été un formidable apprentissage et lui a permis d'envisager les négociations tripartites sous un angle nouveau. L'oratrice est décidée à s'investir encore davantage dans le dialogue social et la consultation tripartite lorsqu'elle sera de retour dans son pays. Elle considère l'adoption des conclusions comme une avancée majeure.
- 171. Après avoir remercié tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de la réunion, la présidente déclare la Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière close.

► Annexe: Travail décent et transition juste

Introduction

1. Une séance d'information sur le travail décent et la transition juste s'est tenue l'après-midi du lundi 28 novembre 2022, sous la présidence de M^{me} Vicki Erenstein Ya Toivo (Namibie). Elle avait pour principal objectif d'examiner la façon dont la transition énergétique modifie l'emploi dans le secteur, et ce que l'on peut en attendre à l'avenir.
2. La présidente ouvre la séance d'information en souhaitant la bienvenue à tous les participants, et présente les deux experts invités: M. Daniel Wetzel, chef de l'Unité Tracking Sustainable Transitions, récemment créée dans le contexte du rapport *World Energy Outlook 2022* (WEO) (un [résumé](#) est disponible en français) publié par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), est l'un des principaux auteurs du rapport récemment publié par l'AIE *World Energy Employment*; et M. Michael Renner, chef de l'Unité socioéconomique et politique de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), dont les travaux sont axés sur l'utilisation des énergies renouvelables et une transition juste, a corédigé le rapport annuel *Renewable Energy and Jobs Annual Review* publié par l'IRENA et qui a été préparé en étroite coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les deux experts se proposent de présenter leurs conclusions concernant les effets de la transition énergétique sur l'emploi dans l'industrie pétrolière et gazière.

Présentations

3. M. Daniel Wetzel (AIE), présente les [conclusions](#) du rapport *World Energy Employment*. Si les entreprises pétrolières et gazières comptent traditionnellement parmi les plus grands employeurs du secteur énergétique, le secteur des énergies propres gagne rapidement du terrain. D'autres évolutions marquantes façonnent actuellement le secteur de l'énergie, à savoir la pandémie de COVID-19 et le recul des investissements observés ces cinq dernières années (qui touche en particulier les prestataires de services sur le terrain). Si l'on peut s'attendre à une progression sensible de l'emploi dans le secteur énergétique en général dans les années à venir, l'emploi dans l'industrie pétrolière et gazière devrait diminuer, étant donné que la plupart des pays souhaitent tourner le dos aux importations russes et sont en quête d'autres fournisseurs. Environ 1 100 milliards de dollars des États-Unis ont été mobilisés par les gouvernements du monde entier pour soutenir une transition énergétique propre. Dans ce contexte, la demande d'énergies fossiles est en passe d'atteindre des niveaux record avant 2030, le changement de perspectives le plus marquant étant la stagnation de la demande de gaz naturel engendrée par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. On assistera aussi à un net glissement géographique de la croissance de la demande de combustibles fossiles: ainsi, si la demande mondiale reste stable et la structure globale de l'emploi inchangée, l'emploi des travailleurs du secteur pétrolier devrait diminuer dans les économies avancées, mais progresser dans les pays où l'industrie pétrolière est un secteur émergent.
4. Les travailleurs du pétrole et du gaz tendent à être en moyenne plus qualifiés que ceux du secteur énergétique et de l'économie en général. Les transferts de compétences vont devenir de plus en plus importants. Dans le secteur du gaz naturel, il y aura des transferts parmi les catégories de travailleurs demandés et un déplacement régional de la demande et de la production, en raison notamment du fait que les exportations russes de gaz naturel devraient diminuer de 66 pour cent d'ici 2050. Les producteurs devront relever les défis liés à l'évolution des besoins et au transport des carburants et ce, malgré un recul du marché prévu sur le long terme. Le profil d'émissions

des fournisseurs devrait être pris en considération lorsqu'on examine les pays qui pourraient prendre le relais de la production russe. Alors que les politiques climatiques se durcissent pour atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre, la transition s'accélère. La diversification est essentielle: d'ici 2030, les travailleurs du pétrole et du gaz, en tant que techniciens les plus qualifiés du secteur de l'énergie, continueront d'être très recherchés dans l'industrie pétrolière et gazière, mais la nécessité à plus long terme de les transférer vers des secteurs émergents doit toutefois être dûment prise en considération.

5. M. Michael Renner (IRENA) présente les conclusions des recherches menées par l'IRENA sur la création d'emplois dans le secteur de l'énergie. Les emplois sont d'une importance capitale pour la transition énergétique, car ils conditionnent le bien-être de la population durant le processus de transition. Compte tenu de la désorganisation des structures économiques prévue, et des pertes et gains d'emplois qui en résulteront, il est important de s'intéresser aux tendances et aux prévisions pour se préparer à y faire face. La disponibilité d'emplois de qualité aura une incidence sur l'acceptation générale de la transition. Le nombre de personnes employées dans le secteur des énergies vertes n'a cessé de croître au cours des dix dernières années, pour atteindre aujourd'hui environ 12,7 millions. L'énergie est un secteur à prédominance masculine; si la transition vers les énergies renouvelables attire davantage de femmes dans le secteur énergétique, ces dernières ne représentent encore que 20 pour cent de la main-d'œuvre de l'industrie pétrolière et gazière. Dans le paysage des énergies renouvelables, les femmes continuent d'occuper majoritairement des emplois administratifs, plutôt que des postes de direction, juridiques ou techniques. Il convient de surmonter les obstacles à l'intégration des femmes dans le secteur.
6. Le paysage de l'emploi dans les énergies renouvelables est dominé par un nombre de pays relativement restreint: actuellement, la Chine représente à elle seule 42 pour cent des emplois liés aux énergies renouvelables dans le monde. La création d'emplois peut être influencée par plusieurs facteurs – avancées technologiques, taille des marchés, implantation géographique de la chaîne d'approvisionnement, coefficient de main-d'œuvre –, qui sont tous déterminés par une combinaison de politiques publiques et de stratégies d'entreprise. Les effets persistants de la crise du COVID-19 ont mis en évidence la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement. Les conflits commerciaux et les rivalités géopolitiques suscitent un intérêt croissant pour l'emplacement géographique de la chaîne d'approvisionnement. L'emploi doit être pris en considération tout au long de la chaîne d'approvisionnement. En amont, dans les activités extractives et minières, l'impact environnemental et la sécurité et la santé au travail sont source de vives inquiétudes. En aval, il convient d'accorder la priorité au recyclage et à la réparation des équipements et du matériel. La qualité des emplois dans ces étapes de la chaîne d'approvisionnement doit faire l'objet d'une attention minutieuse.
7. Des politiques ambitieuses pourraient permettre d'accroître considérablement le nombre d'emplois disponibles dans les énergies renouvelables au fil du temps. L'IRENA a étudié deux scénarios de projection de l'emploi: l'un repose sur les politiques menées actuellement, mais qui restent insuffisantes; l'autre, plus ambitieux, vise à réaliser les objectifs de l'Accord de Paris. Dans ce second scénario, le nombre de personnes employées dans l'ensemble du secteur énergétique pourrait atteindre 139 millions d'ici 2030; les suppressions d'emplois dans l'industrie des énergies fossiles seraient largement compensées par les créations d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables, même s'il pourrait y avoir en cours de route des décalages entre pertes et gains d'emplois. Pour mener à bien la transition, il convient d'adopter une approche stratégique globale comprenant une politique industrielle, des stratégies d'éducation et de formation, des politiques actives du marché du travail, et des mesures visant à promouvoir l'économie circulaire dans le secteur énergétique.

Discussion

8. Le représentant du gouvernement de la République démocratique du Congo s'interroge sur les pays susceptibles de compenser les exportations d'énergies fossiles russes, et se demande si ce vide énergétique sera comblé par les énergies fossiles ou par les énergies renouvelables. Son pays a entrepris de mettre en adjudication la concession de blocs pétroliers à hauteur de 650 millions de dollars É.-U., et devrait donc être considéré comme un candidat crédible pour offrir une alternative aux exportations russes.
9. Le représentant du gouvernement de la Namibie salue les résultats des travaux de recherche présentés et se demande comment garantir le transfert des travailleurs du pétrole et de gaz vers les énergies renouvelables. Même dans le processus consistant à supprimer des emplois dans un secteur et à en créer dans un autre, il n'y a aucune garantie que les travailleurs qui quittent un secteur trouveront du travail dans un autre.
10. Un représentant travailleur du Nigéria signale que les données faisant état d'un très faible nombre de travailleurs peu qualifiés dans l'industrie pétrolière et gazière pourraient être fortement biaisées par l'absence d'information sur les travailleurs informels et externalisés qui ne sont ni syndiqués, ni représentés, ni entendus, ni comptabilisés dans la collecte de données. Lorsque l'exploitation de pétrole et de gaz a commencé au Nigéria, tous les travailleurs, quels que soient leur niveau de compétences et leur position au sein de leur entreprise, étaient considérés comme contribuant à la rentabilité du secteur. Mais, avec la mondialisation croissante, de plus en plus d'emplois sont délocalisés et ne sont plus valorisés.
11. En réponse au représentant du gouvernement de la République démocratique du Congo, M. Daniel Wetzel (AIE) déclare que les producteurs tout désignés pour combler le vide laissé par l'arrêt de l'approvisionnement en énergies fossiles russes seront très probablement l'Amérique du Nord et le Moyen-Orient, tous deux ayant la capacité supplémentaire d'augmenter leur production à court terme à un coût relativement bas. Pour ce qui est du gaz uniquement, l'Afrique a une carte importante à jouer. Si l'on observe une ruée immédiate vers le gaz pour faire face aux besoins à court terme, les recettes d'exportation potentielles de l'industrie gazière vont considérablement diminuer à compter de 2030. Et si les projets ne sont pas rapidement mis en œuvre, la diminution des revenus potentiels à partir de 2030 limitera les perspectives du marché et compromettra sa viabilité. Le rapport de l'AIE sur les perspectives énergétiques de l'Afrique 2022 (*Africa Energy Outlook 2022*, dont un [résumé](#) est disponible en français) s'intéresse au rôle de l'Afrique dans l'industrie pétrolière et gazière. L'exploitation de quelque 5 000 milliards de mètres cubes de ressources en gaz naturel découverts à ce jour sur le continent sera déterminante pour le développement et l'industrie de l'Afrique (industrie des engrais, usines de dessalement de l'eau, cimenteries et aciéries). Or, les émissions combinées produites par ces ressources augmenteront sensiblement la part de l'Afrique dans des émissions sans précédent. Les projets de production d'hydrogène vert pourraient être financés grâce aux exportations et, associés à la baisse de la production de gaz naturel, ils contribueront à la transition.
12. Dans le cadre de ses recherches et de ses analyses de données, l'AIE a cherché à estimer, dans la mesure du possible, l'ampleur de l'informalité. Les taux d'informalité tendent à être moins élevés dans l'industrie pétrolière et gazière que dans d'autres secteurs de l'énergie même si l'informalité reste relativement élevée en Afrique, car les entreprises d'État opérant dans le secteur, du fait de leur taille importante, ont recours à une main-d'œuvre externalisée. La main-d'œuvre peu qualifiée, généralement informelle, sera la plus touchée par la transition, c'est pourquoi elle doit rester au premier plan des préoccupations des décideurs. La coopération internationale dans le domaine du pétrole et du gaz devra donc à l'avenir s'intéresser aux investissements dans des coentreprises propres à renforcer les compétences et les capacités des travailleurs sur le terrain,

de manière à faciliter la transition. Si les politiques actuelles parviennent à stabiliser l'emploi dans l'industrie pétrolière et gazière, le fait de tendre vers la réalisation des objectifs climatiques permettrait toutefois d'opérer une transition plus nette. Il y aura une forte baisse de l'emploi dans le secteur du pétrole et du gaz dans les économies avancées, même si les travailleurs hautement qualifiés de ces économies seront probablement transférés vers des emplois dans les énergies renouvelables, tandis que les travailleurs peu qualifiés des économies en développement risquent d'être laissés de côté.

13. Pour conclure, M. Michael Renner (IRENA) dit que, dans la perspective d'une transition vers les énergies renouvelables, mais aussi vers des technologies d'une plus grande efficacité énergétique, l'anticipation est le maître mot. Beaucoup reste à faire pour comprendre pleinement quelles seront les compétences qui seront nécessaires au cours des prochaines décennies, comment coordonner au mieux les compétences existantes et celles qui seront requises, et comment gérer la réorientation des compétences nécessaires. Pour ce faire, il convient de promouvoir la coopération non seulement entre les gouvernements, les employeurs et les syndicats, mais aussi avec les établissements de formation. Il est particulièrement important de comprendre que le succès du secteur des énergies renouvelables dans un pays donné dépendra de son profil en la matière. Une politique volontariste est nécessaire pour assurer la viabilité des chaînes d'approvisionnement, qui seront ainsi en mesure de créer des emplois.